

LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Les CPOM, devenus obligatoires dans certains cas, sont aujourd'hui une opportunité pour penser à moyen terme les objectifs et les moyens des établissements et services issus de la loi du 2 janvier 2002. L'étendue des compétences des ARS sur le champ médico-social, mais aussi les perspectives de l'acte III de la décentralisation pour les départements,

permettent d'envisager le CPOM comme un outil pertinent de contractualisation avec les autorités compétentes.

Prenant en compte les dernières évolutions réglementaires, la formation permettra aux participants d'appréhender les changements internes au gestionnaire dont le CPOM est porteur. Elle

proposera des outils et une méthodologie pour concevoir, élaborer, piloter et négocier un CPOM renforçant la place et le rôle de leur structure vis-à-vis des autorités de contrôle et de tarification.

OBJECTIFS

- Acquérir ou approfondir les connaissances du cadre réglementaire du CPOM
- Repérer les enjeux du CPOM
- S'approprier la méthodologie d'élaboration et de suivi du CPOM

CONTENU

Le cadre réglementaire du CPOM

Le CPOM : un outil de la loi du 2 janvier 2002

Les circulaires DGAS ou la définition des modalités de mise en œuvre du CPOM
Les évolutions législatives et institutionnelles

Les enjeux institutionnels du CPOM

De nouveaux modes de relations entre les autorités et le gestionnaire d'établissement

Une meilleure lisibilité de l'activité et de l'organisation de l'établissement
Un cadre budgétaire pluriannuel

Les objectifs et le contenu du CPOM

Les conditions requises pour établir un CPOM

Des orientations cohérentes avec le projet d'établissement et l'environnement de la structure

La déclinaison opérationnelle des projections pour la durée du CPOM
La finalisation du contrat

L'élaboration du CPOM

La définition du périmètre des établissements concernés

La mise en place d'une structure-projet
Les différentes phases d'élaboration

Les orientations stratégiques du CPOM

La définition d'objectifs transversaux et spécifiques

L'élaboration de projections organisationnelles, techniques et financières
Les points sensibles de négociation avec les autorités



24 septembre 2015



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

PUBLICS

- Administrateurs
- Cadres dirigeants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- exemples concrets
- présentation d'outils supports réutilisables

INTERVENANTS

- Professionnels du secteur, avec expérience de négociations de CPOM en tant que représentants de l'autorité de contrôle et en tant que gestionnaire

